



# **SPEG-Info**

## **MUTATION DES NEO-TITULAIRES 2020**

**NON à l'expatriation forcée des professeurs stagiaires !**

**En situation de pandémie : pli mové ankò !**

Le Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe (SPEG) tire encore une fois la sonnette d'alarme sur la situation d'une dizaine de nos compatriotes guadeloupéens, enseignants néo-titulaires, qui à l'issue du mouvement inter académique, sont obligés de quitter la Guadeloupe pour aller à plus de 7000 kilomètres enseigner dans d'autres académies de France.

### **SPEG PA DAKÒ ÉPI SA !**

S'il est vrai que le recrutement au concours dont ils sont titulaires concerne toutes les académies de France, il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons, sans mot dire, accepter ainsi que nous nous fassions dépouiller d'une part non négligeable de notre élite. Les contractuels et les jeunes diplômés qui réussissent aux concours de l'enseignement et de l'éducation, constituent un atout considérable pour le système éducatif en Guadeloupe.

Cette situation est préoccupante, cela d'autant plus que la plupart des néo-titulaires concernés sont en poste dans l'Académie de Guadeloupe depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, paradoxalement, c'est leur volonté de stabiliser leur situation professionnelle, donc de lutter contre la précarité, qui vaut à ces personnels d'enseignement et d'éducation d'être affectés, à titre définitif, à plus de 7000 km de leur région d'origine où ils ont fait la preuve de leurs compétences au service des élèves de l'académie.

Chaque année, confronté à ce type de problème, le SPEG interpelle l'administration rectorale, les ministères et services compétents, ainsi que les élus, afin que les enseignants néo-titulaires originaires de Guadeloupe qui le souhaitent, puissent y être affectés à titre définitif. Cela leur permettra de continuer d'œuvrer à la réussite éducative des élèves de notre région.

### **I JA LÈ POU RÉGLÉ PWOBLEM-LASA POU BON !**

Il est vrai que les règles du mouvement déconcentré devraient tenir compte, à travers le barème mis en place, de la situation individuelle, familiale et médicale des candidats à mutation d'une part, et des besoins d'enseignement réels des académies dans chaque discipline d'autre part. Mais tout cela reste insuffisant et ne répond plus à la diversité des situations à traiter.

La transformation de la bonification spécifique aux originaires des DOM (natifs, enfants et conjoints de natifs) de 1 000 points en une toute autre faisant référence au « Centre d'intérêts matériels et moraux (CIMM) » qui met sur le même pied d'égalité les originaires de ces régions et tous ceux qui voudraient s'y installer, a des conséquences dramatiques sur l'affectation des personnels.

**5 Immeuble Diligenti**  
BP 489 97164 Pointe-à-Pitre CEDEX  
059091 0532 [speg@wanadoo.fr](mailto:speg@wanadoo.fr)  
<http://www.speg-guadeloupe.org>



*SPEG-Info Avril 2020*



# NON A L'EXPATRIATION !

## Jenn pwofèsè gwadeloupéyen ni dwa travay an péyi a yo si yo vlé !

Malgré l'application de l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée par la loi n°2017-256 du 28 février 2017, qui considère, dorénavant, le CIMM comme étant aussi une priorité légale d'affectation dans les territoires d'outre-mer au même titre que le rapprochement de conjoint, les situations de handicap et l'exercice des fonctions dans les quartiers difficiles, les néo-titulaires qui le désirent ne peuvent toujours pas obtenir satisfaction.

Cette mutation hors du département de la Guadeloupe a, par ailleurs, des conséquences économique, environnementale et surtout sociale. Quitter son pays est parfois vécu comme un déracinement, une rupture des liens familiaux, pour ceux qui ne l'envisageaient pas.

En plus, les difficultés que connaissent les néo-titulaires lorsqu'ils doivent rejoindre leurs postes dans des académies aussi éloignées, sont nombreuses.

Cette année, les circonstances exceptionnelles de crise sanitaire à laquelle le monde entier doit faire face rendent la situation de ces enseignants encore plus complexes. En effet, de nouveaux problèmes viendront s'ajouter à ceux rencontrés habituellement par les néo-titulaires : accès aux transports rendu plus compliqué, absence de vols durant plusieurs semaines, difficultés dans la recherche de logements, les services publics et privés étant eux-mêmes fortement impactés, inquiétude des familles liée à une épidémie de plus en plus grave...

En pareilles circonstances, il leur est impossible de réaliser une projection et donc de préparer sereinement leur installation éventuelle dans leur académie d'accueil.

Pour toutes ces raisons :

**Le SPEG a interpellé** le ministre de l'Éducation Nationale, le Recteur de l'Académie de Guadeloupe ainsi que tous les parlementaires.

**Le SPEG réclame**, une affectation à titre définitive dans l'Académie de Guadeloupe pour tous les néo-titulaires qui en font la demande pour la rentrée 2020.

**Le SPEG précise**, que dans cette situation de pandémie, une affectation à titre provisoire dans l'académie de Guadeloupe, pour les néo-titulaires qui ont fait la demande pour l'année scolaire 2020-2021, pourrait être une solution transitoire.

**Le SPEG revendique**, pour les années à venir, une bonification de 500 points, pour les titulaires et les néo-titulaires originaires des DOM qui demanderaient leur académie d'origine en vœu unique. Cette bonification serait cumulable avec celle liées au CIMM d'une valeur de 1000 points. Sé yenki konsa nou ké komansé vwè bout.

**Chak lanné sé menm konba-la. I ja lè pou réglé sa poubon !**

**Expatriation forcée des néo-titulaires  
de l'Académie de Guadeloupe  
SPEG KA DI AWA !**

